

Grand-Duché accéda en 1841 et qui submergea le pays de colporteurs. Mais grâce à ses quatre métiers pour la fabrication de cordons, il réussit à tenir tête à la concurrence allemande. (2)

De par ses connaissances multiples, Ph.-Chr. WURTH put rendre de grands services à ses concitoyens et cela à des titres divers.

En 1832, il remplaça son frère Louis-Denis à la «Commission Administrative des Hospices Civils», qu'il présida pendant de longues années et à laquelle il appartint jusqu'en 1861. (3)

Il était juge-suppléant à la justice de paix.

Grand amateur de fleurs - ses terrains à Clausen englobaient jusques et y compris les hauteurs dites du Parc - il partageait avec Boch de Septfontaines le privilège de posséder des collections dont la renommée dépassait les frontières du pays. (4) Dans cet amour des fleurs, il communiât avec notre arrière-grand-oncle M.-L. Schrobilgen (v. fasc. I) de qui il était pourtant loin de partager les idées philosophiques. Aussi ces deux personnages formèrent-ils, avec le jardinier M. Therwagne et Auguste Dutreux (v. fasc. II), le noyau de la «Société d'Horticulture» fondée le 26. 5. 1839. Cette société, qui comptait quelque trente membres, organisa deux expositions (16. 5. 1840 et 7. 5. 1841), mais elle fut dissoute en 1841, «à cause des dissentiments entre les lauréats». (5)

Ph.-Chr. WURTH entra en 1834 au Conseil de Régence de la ville de Luxembourg dont il aida à diriger les destinées en tant qu'échevin, à partir du 24. 2. 1837. Quand, au cours de cette dernière année, il s'agissait de souscrire au solde de 25.000 fl. restant sur le montant total de l'emprunt de 40.000 fl. créé en 1835 dans l'intérêt de l'aménagement de l'Hôtel de ville de la Place Guillaume, WURTH souscrivit pour 3.000 fl. Rappelons, en passant, que la première séance du Conseil de Régence eut lieu dans le nouveau bâtiment, le 22. 10. 1838. (6)

Guillaume Ier - dans le dessein d'empêcher des élections municipales et en faisant fi de la Loi Fondamentale - avait, en 1825, rendu inamovibles les conseillers municipaux et déclaré que les élections ne devaient avoir lieu qu'en cas de remplacement de conseillers décédés ou démissionnaires. Mais lorsque, en février 1839, le Roi nomma de son propre chef Auguste Dutreux, sans passer par les élections, le Conseil de Régence trouva qu'il exagérait et profita de cette occasion pour lui faire parvenir le 6 mars une adresse qui touchait l'intérêt de tout le pays. En effet, outre le rétablissement des élections pour les Conseils de Régence des villes, l'adresse demandait la suppression de la réforme Friedemann et de l'obligation de ne fréquenter que les universités allemandes, la création d'un séminaire, la répression du commerce illicite des soldats de la garnison prussienne, la diminution des impôts, le maintien de la Cour Supérieure de Justice Provisoire. (7) La réponse de Guillaume Ier ne fut guère encourageante.

A l'encontre de son père, Guillaume II, dès son accession au trône, en octobre 1840, ne manqua pas de s'enquérir des intérêts de la ville et du pays